

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault


**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POUGET  
N°2024-15**

**Objet :**  
**Don à la commune – 1000€**

Date de la convocation : 22/02/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 18  
Nombre de présents : 11  
Nombre de votants : 17

Votes	
Pour	17
Contre	0
Abstention	

**L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.**

**Etaient présents** : ALVERGNE Brice, BARRAL Thibaut, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, BOURBOUJAS Françoise, DESCAMPS Danièle, MARY Julien, OULLIE Laurent, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, ORTUNO Thierry,

**Etaient absents excusés** : CLAVEL Inès donne pouvoir à ORTUNO Thierry, CORIA Mathieu donne pouvoir à DESCAMPS Daniele, CUTANDA Josette donne pouvoir à RENOUARD Nathalie, LAFON Alain donne pouvoir à BOURBOUJAS Françoise, MANDON Éric donne pouvoir à BARRAL Thibaut, VALERO Fanny donne pouvoir à ALVERGNE Brice

**Absents** : Claude REKKAB

**VU** le code général des collectivités territoriales notamment son article L2242-1

**VU** le courrier reçu le 27 avril 2023 lu lors de ce conseil où un anonyme exprime le souhait d'effectuer un don de 1000€ à la commune de le Pouget.

**\*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** d'accepter le don de 1000€ en espèces

**DONNE** délégation à Monsieur le Maire de signer tout document nécessaires à cette opération.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.*

Fait et délibéré, séance du 29 février 2024

Le Maire  
Thibaut BARRAL

